

Guy Marcil



Un an après s'être joint au Service policier de Montréal, Guy Marcil fut élu délégué en chef de l'unité motocycliste en 1952. Il fit ainsi son apprentissage de la politique syndicale et ce poste marqua le début d'une carrière fascinante qui le mena à la présidence de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, de l'Association canadienne des policiers et de la Fédération des policiers et policières du Québec.

Au début des années 50, le salaire moyen d'un policier montréalais était souvent de 25 % inférieur au salaire canadien moyen. Cette décennie offrait peu d'espoir de rattrapage et encore moins d'espoir en l'avenir. Au lieu de pouvoir négocier pour obtenir un salaire décent et des conditions de travail équitables, à maintes et maintes reprises, Marcil et la Fraternité furent forcés d'aller en arbitrage. Dans plusieurs cas, l'arbitre nommé était un juge qui était loin de sympathiser avec la détresse des policiers.

Au 7 octobre 1969, peu de choses avaient changé depuis les années 50. À la suite d'une autre décision arbitrale décevante, 4000 policiers montréalais se rassemblèrent dans l'aréna Paul Sauvé et refusèrent de se présenter au travail jusqu'à ce que leurs griefs soient résolus.

Ayant épuisé toutes les autres possibilités dans sa quête de solutions, Guy Marcil organisa ce moyen de pression, à titre de nouveau président de la Fraternité. Cet arrêt de travail et les répercussions qu'il entraîna, produisirent ce que 18 années de négociations de mauvaise foi et de sentences arbitrales arbitraires, n'avaient jamais réussi à livrer. L'écart salarial entre les policiers de Montréal et leurs confrères de Toronto, n'aurait plus jamais cours. La parité salariale était réalisée.

La grève de Montréal constitue un jalon de l'histoire des syndicats policiers, ayant transmis un message clair au gouvernement et fait bouler de neige au chapitre de meilleures conditions de travail à la grandeur du pays. Pendant les huit années suivantes, Guy Marcil demeura au gouvernail de la Fraternité, ne fléchissant jamais dans sa quête d'un traitement juste et équitable à l'endroit des policiers montréalais.

En 1976, Guy Marcil prit sa retraite du Service policier de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) et de la présidence de la Fraternité des policiers et policières du SPCUM. Heureusement pour grand nombre de policiers et policières du Québec, sa retraite du travail syndical fut de courte durée. Peu après avoir quitté le SPCUM, Guy fut nommé directeur exécutif à temps plein de la Fédération des policiers et policières du Québec.

Il se retrouva rapidement englouti dans de nouvelles luttes, mais au niveau provincial, cette fois. Le nombre de membres grimpa et grâce à son travail inlassable et à ses fréquents voyages d'un bord à l'autre de la province, au bout d'un certain temps, Guy Marcil joua un rôle prépondérant dans la transformation de la Fédération québécoise en une association de policiers efficace qui est à l'écoute de ses membres et qui leur est dévouée, en plus d'être respectée à la grandeur du Canada.

Guy Marcil fut au nombre des premiers dirigeants d'associations de policiers au Canada à appuyer l'activité politique des associations de policiers. Il travailla avec acharnement pour persuader les autres à devenir proactifs et à s'impliquer dans le processus décisionnel en politique. Même si ceux qui prirent beaucoup de temps à accepter cette approche, sont nombreux, il est maintenant difficile d'imaginer une seule association de policiers qui accepterait sans broncher une législation en matière de travail ou de justice qui représenterait une menace potentielle pour ses membres.

Pendant plus de quatre décennies, la foi fervente dans les droits des policiers qu'a entretenue Guy Marcil, nous a tous rendus plus forts.